

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XXVIII

BEAUCEVILLE — JUIN 1922

No 6

---

### MIGRATIONS DU CHOLERA ASIATIQUE

#### REMARQUES PRELIMINAIRES

Tout profane que je sois en pareille matière, les professionnels me permettront sans doute d'en causer, en faisant abstraction du point de vue scientifique.

D'ailleurs, la science elle-même n'a pas encore réussi à dénicher le microbe de cette maladie.

Ses symptômes et ses ravages sont évidents, mais son principe vital est encore inconnu.

L'humanité reste donc désarmée contre cet implacable torpilleur de la machine humaine.

C'est pourquoi tout mortel peut en causer, puisque le choléra est un sujet toujours actuel.

#### PASSAGE ACTUEL DU CHOLERA EN RUSSIE

Présentement, il fait son tour en Russie, semant les morts et peuplant les cimetières. Cette nouvelle invasion dans ce malheureux pays n'est pas la première, mais, cette fois, sa marche favorisée par la famine est vraiment triomphale.

Ce fléau délivrera peut-être ce peuple d'un mal encore plus redoutable, le bolchévisme. En effet, si le premier tue les corps, celui-ci empoisonne les intelligences et tue les âmes.

Le Canada verra-t-il comme en 1832, 1834, 1849, 1851, 1852 et 1854 cet importun visiteur débarquer sur ses rives ?

C'est le secret de Dieu qui, seul, peut l'empêcher de se faufiler à travers les cordons sanitaires.

#### SON BERCEAU

Le nom de cet indésirable — *CHOLERA ASIATIQUE* — indique clairement que son berceau est en Asie, non pas sur le site du Paradis terrestre d'Adam, mais entre l'Himalaya et l'Indus.

Cette zone que des pluies diluviennes transforment en marécages est son foyer national. Il y règne en permanence, passant la saison d'été dans les petits villages groupés sur le bord des fleuves, et réintégrant son domicile aux premières fraîcheurs. Il aime aussi faire route avec les caravanes humaines et la famine.

Ce microbe est d'autant plus redoutable qu'il s'est dérobé jusqu'à présent aux recherches scientifiques. Cependant, les symptômes qui annoncent sa prise de possession sont infaillibles.

#### SYMPTOMES DU CHOLERA

Il débute le plus souvent par une période d'incubation variant de trois à sept jours, foudroie rarement, mais terrasse fréquemment ses victimes en quarante-huit heures, et, parfois, plus rapidement. En fait, il manœuvre indépendamment, toute tactique raisonnée, à la manière des guérillas.

S'en méfier est donc prudence. Une diarrhée prémonitoire est presque l'équivalent d'une carte de visite du choléra. Si elle n'est immédiatement contrôlée, elle est bientôt accompagnée de vomissements, de crampes et d'une soif ardente.

Alors la physionomie du malade accuse les traits suivants : les yeux sont caves, les joues creuses, les ongles bleus, le nez effilé, les mains et pieds sont glacés, et sa température baisse de 10 à 12 degrés au-dessous de l'ambiante.

Si, à ce moment, il ne se produit pas une réaction, la victime ne tarde guère à rendre l'âme.

Il est conseillé de répondre à cette carte de visite en mandant immédiatement le médecin. On court ainsi la double chance de guérir ou de souffrir moins longtemps.

#### LE MEDECIN CHINOIS

Le médecin chinois, s'il est appelé, répond invariablement à la carte de visite du choléra par une pique d'aiguille sur la partie supérieure de l'estomac. Immédiatement, un filet de sang empoisonné dans lequel nage le microbe commence à filtrer, et lorsqu'il tarit, la guérison du malade est l'affaire de quelques heures.

Ce renseignement, je le tiens d'une Soeur Franciscaine, Missionnaire de Marie, revenue au monastère de la Grande-Allée, après avoir séjourné vingt ans en Chine, dans le district où le choléra a sévi plusieurs fois. Ce traitement, simplifié au superlatif, mérite donc d'être noté.

#### INFECTIEUX ET CONTAGIEUX

Enfin, le choléra est-il infectieux et contagieux ?...

"Scinduntur doctores". Un ancien médecin de Québec, le docteur Painchaud, dans une conférence à l'Institut canadien en 1848, lui déniait la deuxième note. Comme preuve, il alléguait le fait que le choléra, en 1832, n'avait emporté que deux médecins et pas un seul membre du clergé de Québec. Cette preuve n'est peut-être pas sans valeur, mais je persiste à croire que cette immunisation est plutôt le fait d'une protection spéciale. Quoiqu'il en soit, contagieux ou non, il procède comme s'il l'était.

Plût au ciel, du moins, qu'à l'instar des éruptions volcaniques, le rayonnement cholérique ne s'éloignât guère du milieu où il se survit ! Malheureusement, ce microbe, "auteur de tout le mal", a l'humeur voyageuse, il est trop facile de le démontrer.

#### PREMIERE MIGRATION

Il y aura un siècle en 1923, que le choléra fit sa première apparition en Europe. Eveillé en 1817, il gagna la Chine, les Moluques, les Philippines, Maurice, la Réunion, le Cap; puis, en compagnie de troupes anglaises venant de ports indiens infestés, il apparut sur les côtes de l'Arabie et du Golfe Persique, toucha la Perse, et, se divisant en deux courants, atteignit d'une part la Turquie, les côtes de la Syrie, Alexandrie, Smyrne; et d'autre part, entra par l'Afghanistan et l'Astrakhan en Russie où s'éteignit l'épidémie.

#### DEUXIEME MIGRATION

Cette nouvelle incursion se fit par voie de terre, et dura sept ans. Partie du Bengale, l'épidémie traversa l'Afghanistan, la Perse, la Russie, la Pologne, l'Autriche, la Hongrie, la Prusse, la Finlande, l'Angleterre, la Belgique, la France en mai 1832, les Etats-Unis et le Canada en 1832, l'Espagne en 1833, l'Algérie, la France de nouveau, via Marseille, l'Italie en 1836 et 1837, la Russie d'Asie ainsi que la Russie d'Europe, l'Egypte, la Régence de Tripoli, l'Algérie encore, où elle cessa ses pérégrinations

Cette fois, le microbe du choléra avait découvert l'Amérique du Nord, et après avoir remonté le St-Laurent, il était à Québec, le 8 juin 1832. Le choléra de 1832 et de 1834, à Québec, avait fait la traversée de Dublin à Québec à bord d'un deux mâts chargé d'émigrés. Retenu pour bonne et valable raison au lazaret de la Grosse-Isle, le voilier fut désinfecté pendant que les émigrés étaient descendus à terre, puis on lui permit de continuer sa course. Malheureusement, à peine entré dans le port de Québec, un de ses passagers succombait à une attaque de choléra asiatique, dans une maison de pension de la rue Champlain, tenue par un nommé Roche. Le sort de cette première victime confirmait la rumeur que le choléra était aux portes de la capitale.

Détail piquant, presque à la même heure, le secrétaire du Bureau de Santé, après enquête préalable, disait-il, informait Québec qu'il n'y avait aucun cas de choléra à la Grosse-Isle, et c'était strictement vrai puisqu'il était déménagé et rentré à Québec, armes et bagages.

Le même jour, le "Canadien" précisait davantage et rassurait ses lecteurs en affirmant que le choléra n'était pas à Québec.

Celui-ci répondit au "Canadien" dès le lendemain en inscrivant sur son nécrologe plusieurs nouveaux noms. Le lendemain, il dépassait ce chiffre, allant crescendo jusqu'au 15 juin, qui se clôtura par une hécatombe de cent quarante-trois victimes. Ce fut sa journée maxima. Après s'être maintenu quelques jours, au-dessus de la centaine, le thermomètre cholérique commença à baisser inégalement. Lorsque l'épidémie prit fin à l'automne, 3,851 noms au moins étaient inscrits sur le registre mortuaire, et Québec comptait un nouveau "champ des morts" que l'on appelle le cimetière des cholériques.

#### SITE DE CE CIMETIERE

Il est ainsi dénommé parce que la majeure partie de sa population est composée de victimes du choléra, bien que les typhoïdes y soient aussi largement représentés.

Cet ossuaire, qui rappelle le lamentable souvenir des victimes du choléra à Québec, ainsi que celles du typhus en 1847, il est aisé de le localiser.

Au sud, il longe la Grande-Allée; au nord, la bordure de la rue Maisonneuve; à l'ouest, la rue de Salaberry; à l'est, un immeuble vacant qui le sépare du monastère des Franciscaines.

La superficie circonscrite à l'est et à l'ouest par un mur de pierre haut de dix pieds et large de deux, mesurée à l'oeil, est d'environ 150 pieds sur 400 pieds. La moitié sud était réservée à l'élément irlandais, et la moitié nord à l'élément canadien-français. Cet arrangement était de nature à assurer l'entente cordiale.

Abstraction faite des murs que je viens de mentionner et qui restent debout malgré la pluie et la neige, les seuls vestiges de sa destination primitive sont quelques pierres tombales couchées sur l'herbe, et la voûte mortuaire découronnée de son toit, mais dont les quatre pans ont défié jusqu'à présent les outrages du temps.

En termes plus concis, c'est sur le site de cet ancien cimetière que sont érigés l'asile Ste-Brigitte, la nouvelle église et le palais scolaire de St-Patrice. Ce dernier est précisément sur la moitié réservée aux Canadiens-français.

Si l'on tient compte de la population québécoise de cette époque, il est évident que le choléra n'avait pas chômé pendant son séjour dans la capitale. D'ailleurs, il fit en même temps son tour du Canada. Deux jours après son arrivée à Québec, il prenait possession de Montréal ; puis, traversant la rivière Outaouais, il poursuivait sa promenade à travers les villes d'Ontario.

Il est trop aisé de se représenter la physionomie des Québécois qui n'avaient pu prendre la clef des champs, continuellement menacés par cette épée de Damoclès, dont le choléra était le sempiternel thème de conversation ; le bilan des mortalités, la principale nouvelle du matin ou du soir, le défilé des cadavres alignés sur ces longues voitures affectées autrefois au transport des sacs de farine ; le spectacle journalier, le va et vient des médecins et des prêtres, l'*unique* distraction ; les lamentations un concert presque ininterrompu. Que ces mois durent paraître longs à ceux qui les vécurent ! Aussi, ils n'en perdirent jamais le souvenir. Même après la sixième visite à Québec du choléra asiatique, celui de 1832 semble être resté ineffaçable, et ses successeurs n'étaient mentionnés qu'en passant. Il est vrai qu'il a été le premier en tête et le plus homicide. En tout cas, une ville au pouvoir du choléra me semble plus infortunée qu'une ville sous le feu des canons. Dans celle-ci, ses habitants ont au moins la ressource extrême de se terrer dans les caves et les souterrains, tandis que le microbe cholérique circule incognito, pénètre partout sans être arrêté par aucun obstacle, opère sournoisement et ne révèle sa pré-

sence que lorsqu'il est trop tard ! Le docteur Marsden, un contemporain du choléra de 1832, a publié une intéressante brochure sur cette épidémie.

Le choléra de 1832 disparut sans faire ses adieux sur la fin de l'automne. Cette impolitesse ne présageait rien de bon. Aussi, Québec ne fut guère étonné de son retour le 7 juillet 1834. Cette fois encore il entra par la voie du St-Laurent, et lorsqu'il repartit à l'automne 2,509 Québécois manquaient à l'appel. Arrivé un mois plus tard qu'en 1832, il ne put couvrir ni aussi longtemps ni aussi efficacement.

C'est pourquoi il n'eut pas le même succès que son prédécesseur. Les seuls bénéficiaires du choléra de 1834 furent les élèves du Petit Séminaire de Québec, qui furent congédiés un mois plus tôt et les examens furent ajournés à l'automne.

#### TROISIEME MIGRATION

Cette invasion, partie de la Perse en 1847, suivit l'itinéraire des précédentes, et ne tarda guère à encercler l'Europe. Aucun pays ne fut épargné, et après avoir sévi dans l'ancien monde pendant les années 1847 et 1848, il traversa l'Atlantique et visita les Etats-Unis et le Canada en 1849.

Sur la fin d'octobre 1850, au moment où l'épidémie paraissait éteinte en tout pays, elle renaît plus maligne que jamais dans cette Sibirie que l'on se dispute à l'heure actuelle, parcourt l'Europe entière du nord au sud et de l'est à l'ouest, fait la guerre de Crimée avec les troupes anglo-françaises, s'embarque pour la République américaine et le Canada ; puis, pour la première fois, visite les petites républiques de l'Amérique du sud. En résumé, on peut dire que de 1847 à 1855, le choléra se promena en Europe presque sans interruption. Il n'est donc pas étonnant que durant cette période, il ait visité Québec et le Canada à quatre reprises.

#### LE CHOLERA A QUEBEC EN 1849, 1851, 1852 ET 1854

Il semble, en 1849, avoir fait son apparition à Kingston, venant cette fois des Etats-Unis où il sévissait depuis quelques semaines.

La première victime à Québec fut un nommé McGill, cantonnier, rue Champlain, décédé le 4 juillet, après quelques heures de maladie. De la rue Champlain, il sauta bientôt au Petit Séminaire de Québec, car alors et longtemps après les vacances ne commençaient qu'après le passage de la vague de chaleur.

On lit en effet dans le "Journal" du séminaire de Québec : "Le 11 juillet, le Dr Naud dit que le nombre des morts hier soir était de 14. Le 11 juillet, Lucien Moraud, élève de Rhétorique, tombe malade vers une heure de l'après-midi, et meurt vers deux heures, le lendemain matin. Le 11 juillet, Roméo Lamontagne, élève de Troisième, tombe malade et meurt le soir."

"Le 12 juillet, Philippe Gauvreau et Narcisse Vanderheyden en meurent. Le Séminaire fut fermé le jour même de la mort du jeune Moraud."

En somme, l'épidémie de 1849 fut, à Québec, moins désastreuse que celles de 1832 et 1834 puisqu'elle ne dépassa guère 1,185 victimes. Commencée dans les premiers jours de juillet, elle prit fin dans la dernière semaine de septembre.

La quatrième épidémie de choléra au Canada eut lieu en 1851, et fut transmise par les Etats-Unis. Commencée en août et éteinte au commencement d'octobre, elle avait duré deux mois. Québec fut sa dernière station. Le choléra s'y arrêta cinq semaines environ et y fit 280 victimes du 26 août au 2 octobre. La première fut un pensionnaire de l'hôtel St-Louis, rue Ste-Anne. La cinquième visite du choléra à Québec eût lieu en 1852; dura de la fin de septembre à la deuxième semaine de novembre et ne fit que 133 victimes. La première qui lui paya tribut fut un débardeur déchargeant la cargaison de l'*Advance*, expédiée de New-York.

Cette apparition du choléra en plein automne démontre qu'il peut sévir même dans cette saison. Son court séjour à Québec, son arrivée tardive, et le petit nombre de ses victimes sont probablement la cause qui le font passer sous silence.

Le choléra de 1854, après avoir passé quelques jours à la Grosse-Isle, débarqua à Québec vers le 20 juin. S'il en eût été autrement, on pourrait presque crier au miracle. Les faits suivants, relatés dans le rapport des docteurs Landry et Jackson, en sont la preuve.

Vers la mi-juin, deux navires partis de Liverpool chargés d'émigrés, jetaient l'ancre à la Grosse-Isle. L'un avait perdu pendant la traversée plusieurs cholériques, et l'autre des malades de la rougeole, malgré les deux médecins d'office. Les malades furent hospitalisés au Lazaret, et après avoir stationné là deux ou trois jours, les navires furent autorisés à conduire leurs passagers à destination. Arrivés à Québec, le 17 juin,

L'inspection médicale ne constata rien d'anormal. Le coupable ne lui avoua pas qu'il avait couvé pendant son arrêt à la Grosse-Isle, et il fut permis aux passagers de circuler à Québec, de retourner prendre leurs repas et coucher à bord des navires. On devine aisément ce qui arriva.

Le 20 juin, le choléra éclatait à la fois dans les deux bâtiments en rade. En un clin d'oeil, l'Hôpital de la Marine fut envahi par les malades, et l'épidémie commença sa promenade à travers Québec et les paroisses voisines. Le choléra suivit l'itinéraire des immigrants. Le 22 juin, il était à Montréal; le 23 à Hamilton; le 25 à Kingston et à Toronto, avant même que la population fut en contact réel avec les émigrés. Caprice du choléra, ou impopularité du baigne de Kingston, je ne sais trop, il n'y entra que le 12 juillet après s'être attardé dans la ville près de trois semaines. Mieux que cela, soit distraction ou une pitié dont il n'est pas coutumier, il n'arrêta pas à Brockville que traversèrent pourtant les immigrants. Lorsque la campagne du choléra de 1854 prit fin, vers la mi-septembre, le bilan de ses victimes était de 803 pour la région de Québec et de 3,846 pour le Canada.

Ces statistiques, on le soupçonne naturellement, doivent être acceptées sous bénéfice d'inventaire. Les chiffres mentionnés ne peuvent être qu'approximatifs, car si toute statistique est affaire délicate, à plus forte raison celle qu'on recueille en temps d'épidémie. Une preuve, entre autres, c'est que pas une des trois brochures que nous avons sous les yeux ne concorde sur ce point.

Les fonctionnaires publics dont l'imprévoyance avait en quelque sorte donné carte blanche au choléra ne furent ni fusillés ni même destitués. On peut du moins se féliciter du fait qu'ils attendent encore leur monument. Le choléra, on le conçoit, leur témoigna sa reconnaissance en les ignorant pendant son séjour à Québec.

#### QUATRIÈME MIGRATION

De 1855 à 1865, l'Europe respira à l'aise. Mais à la fin de cette décade, le choléra la menaça de nouveau. Importé de l'Inde à la Mecque, de la Mecque à Suez et Alexandrie, après avoir fait escale dans tous les ports de la Méditerranée, il se faufila à travers les cordons sanitaires et, une fois de plus, il fit son tour d'Europe.

En soixante jours, il fit 4,000 victimes à Alexandrie. Affolée, la population s'enfuyait comme les caravanes russes à l'heure actuelle, semant le microbe cholérique sur son passage. Cette invasion, comme

L'occupation allemande du nord de la France en 1914, s'acclimata tellement bien en Russie, pays de prédilection du choléra, qu'il partit de là en 1869 pour aller encore moissonner en Europe.

Québec attendit donc le choléra en 1865, puisqu'il traversait invariablement l'Atlantique après chacune de ses tournées en Europe. Il en fut quitte pour la peur cette fois, mais la fameuse visite fut définitivement annoncée pour la fin de juin 1866. C'est pourquoi le Conseil du séminaire de Québec décida, le 26 mars, que l'examen du baccalauréat aurait lieu les 4, 5 et 6 juin. "Cet examen, dit le "Journal", a été avancé d'un mois cette année, par la crainte que le choléra ne force les élèves à déguerpir avant le temps." Une autre conséquence de cette visite redoutée et redoutable fut la suppression du concert du 30 avril. On lit à cette date dans le "Journal" du Séminaire. "C'est aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de Mgr de Laval. On n'a fait cette année aucune chose extraordinaire de peur de distraire les écoliers de leurs études, vu qu'ils se préparent à l'examen plus tôt."

Pendant les mois d'avril et de mai, la communauté ne cessa de solliciter Dieu de vouloir bien empêcher le fléau de traverser l'Atlantique. Messes, neuvaines, lampes devant l'autel de la Congrégation, promesses, en un mot toutes les armes de l'arsenal spirituel furent mises à contribution et nous assiégeâmes le Ciel avec tant de foi et de persévérance que le pestiféré renonça à faire son tour d'Amérique.

Si je me rappelle bien, des prières ont été récitées aux mêmes intentions dans la plupart des églises paroissiales du diocèse de Québec. Elles sont en définitive le seul cordon sanitaire efficace, et se concilient très bien avec les précautions que conseille la prudence humaine. Cela fait, on se confie en la Providence qui règle tout pour le bien des hommes, comme le dit Jean-Charles Taché, ancien sous-ministre de l'Agriculture, dans un "Mémoire" sur le choléra publié en 1866.

#### CINQUIEME MIGRATION

En 1883, venant toujours de l'Inde, le choléra se montrait à Damiette et couvrait rapidement toute l'Égypte, où il causait, officiellement, 28,000 décès. En juin 1884, il sévissait terriblement à Toulon, frappait Marseille et se répandait dans tout le Midi de la France, puis les années suivantes, en Algérie, en Italie, en Autriche, en Espagne, qui toute entière fut visitée et ravagée, puisqu'on compta plus de 80,000 décès.

En 1890, court réveil de l'épidémie en Espagne, avec plus de 4,000 victimes.

En 1892, de l'Inde par la Perse, en deux mois, le choléra envahit la Russie, où il frappe 61 provinces et fait plus de 200,000 victimes, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche-Hongrie, la France, où il fait en quelque sorte sa jonction avec une épidémie de petite envergure, relativement du moins, partie de la maison départementale de Nanterre à peu près à la même époque et ayant touché déjà, outre Paris et la Seine, un certain nombre de points du territoire français.

Depuis, le choléra est resté fixé en Europe, renaissant de ses cendres ici ou là, avec une intensité plus ou moins grande.

De 1900 à 1901, l'épidémie, épidémie d'importation de l'Inde, comme les précédentes, s'étend à toute l'Asie, à l'Égypte, pénètre en Russie, et fait même une incursion en Allemagne.

Réveillée en 1907, dans le sud de la Russie, cette épidémie s'accroît l'année suivante, s'étend en 1909 à tout le territoire russe où l'on compte, en 1910, 180,000 cas, se butte aux frontières de l'Allemagne et de l'Autriche, mais parvient à pénétrer en Italie.

“Le nombre des victimes du choléra est inimaginable et il est même impossible de se faire une idée exacte de ce qu'il a pris à la France. D'après des statistiques certainement infidèles, la première épidémie qui toucha la France en 1832, 1834, 1837, fit plus de 100,000 victimes; ce chiffre fut dépassé encore en 1847, 1850; dépassé de beaucoup encore en 1851, 1855 où l'on note 70 départements envahis, 5,364 communes et près de 150,000 décès.”

“Ce sont les plus gros chiffres. Les dernières épidémies furent de beaucoup moins meurtrières. En 1865, 15,000 décès, autant l'année suivante; en 1884, près de 8,000; en 1885, près de 4,000; en 1892, enfin, 4,500 environ.”

#### CONCLUSION

Le choléra de 1854 n'a pas eu de successeurs au Canada. Dieu en soit béni et puisse-t-il n'en jamais avoir ! Cependant ce fléau reste dans l'ordre des choses possible, d'autant plus que les pays du monde entier ne sont plus que des “vases communicants”.

Il sévit actuellement en Russie, et comme le fléau de la guerre semble plutôt avoir accru la folie humaine, qui sait ce que l'avenir nous réserve !

Chanoine GOSSELIN

## LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

LA REVUE CANADIENNE (1864-1921)

Histoire de la Coutume de Paris en Canada, par D.-H. Senécal (vol. de 1864, p. 163).

Vie politique de sir Louis-H. LaFontaine, par Joseph Royal (vol. de 1864, pp. 477, 551).

Holland House, par J.-M. LeMoine (vol. de 1865, p. 232).

L'abbé Ducharme, orateur, par l'abbé Nantel (vol. de 1865, p. 484).

Les dernières années de la domination française en Canada, par J.-M. LeMoine (vol. de 1866, p. 163).

Esquisse historique de l'instruction en Canada, par B. de LaBruère (vol. de 1866, p. 538).

Les Seigneurs de Frontenac, par Alfred Garneau (vol. de 1867, p. 136).

Les Récollets en Canada, par S. Lesage (vol. de 1867, p. 303).

Le R. P. Félix Béréy, par E. Lef. de Bellefeuille (vol. de 1867, p. 364).

Où est mort Montcalm, par J.-M. LeMoine (vol. de 1867, p. 630).

Le Régiment des Montagnards Écossais (Fraser's Highlanders) devant Québec en 1759, par J.-M. LeMoine (vol. de 1867, p. 850).

La bataille de Carillon, par le R. P. Martin (vol. de 1868, p. 549).

Les Sauvages à la bataille de Carillon, par Joseph Tassé (vol. de 1868, p. 664).

L'hon. Chs-Michel de Salaberry, par Fenning's Taylor (vol. de 1868, p. 801).

Histoire du Montréal, par Dollier de Casson (vol. de 1869, pp. 103, 196, 262, 353, 417).

Étymologie du mot Outaouais, par Benjamin Sulte (vol. de 1869, p. 241).

Les Edits et Ordonnances Royaux et le Conseil Supérieur de Québec, par E.-Lef. de Bellefeuille (vol. de 1869, p. 246).

Abrégé de la mission de Kenté, par M. Trouvé (vol. de 1869, p. 426).

Journal du voyage fait par deux frégates du Roi, la *Badine*, commandée par M. d'Iberville, et le *Marin*, par M. Chevalier de Surgères, 1698 (vol. de 1869, pp. 508, 626, 721).

Joseph Rolette, par Joseph Tassé (vol. de 1869, p. 561).

Le nom des Trois-Rivières, par Benjamin Sulte (vol. de 1869, p. 641).

Une page d'Histoire parlementaire (La lutte contre les juges à la Chambre d'Assemblée), par Joseph Tassé (vol. de 1869, p. 737).

Duberger et le colonel By, par Joseph Tassé (vol. de 1869, p. 801).

Notes de voyage de Québec au Cap-Rouge, par J.-M. LeMoine (vol. de 1869, p. 899).

L'abbé Picquet, par Joseph Tassé (vol. de 1870, pp. 5, 102).

Notes de voyage : Les Bostonais à la Beauce, par J.-M. LeMoine (vol. de 1870, p. 81).

Le crucifix outragé : Un procès de sorcellerie à Montréal en 1742, par Faucher de Saint-Maurice (vol. de 1870, p. 92).

Le capitaine Frédéric Rolette, par Joseph Tassé (vol. de 1870, p. 161).

Mouvement de la population française au Canada, par A. Legoyt (vol. de 1870, p. 171).

Journal des opérations de l'armée américaine lors de l'invasion du Canada en 1775-76, par J. Badeaux (vol. de 1870, pp. 186, 267, 329).

Le Canada en Europe, par Faucher de Saint-Maurice (vol. de 1870, p. 277).

Louis Venillot et les Zouaves canadiens, par D. Gérin (vol. de 1870, p. 289).

Salomon Juneau, par Joseph Tassé (vol. de 1870, p. 321).

L'île Manitouline, par Chs de LaMorandière (vol. de 1870, p. 346).

Droits politiques des Juifs en Canada, par Joseph Tassé (vol. de 1870, p. 407).

Les miettes de l'histoire, par Benjamin Sulte (vol. de 1870, p. 426).

Les fêtes patronales des Canadiens-Français, par Hubert LaRue et Benjamin Sulte (vol. de 1870, p. 485).

Spencer-Wood, résidence des lieutenants-gouverneurs de Québec, par J.-M. LeMoine (vol. de 1870, p. 497).

Les lépreux de Tracadie, par E. Lef. de Bellefeuille (vol. de 1870, p. 545).

Un épisode de la guerre de 1812: le capitaine Ducharme, par Joseph Tassé (vol. de 1870, p. 753).

Notice biographique sur Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, par l'abbé Benjamin Paquet (vol. de 1870, p. 798).

La Compagnie des Cent Associés, par J.-O. Dion (vol. de 1870, p. 847).

Livres et bouquins, par Benjamin Sulte (vol. de 1870, p. 920).

Vital Guérin, par Joseph Tassé (vol. de 1871, p. 81).

Joseph Rainville, par Joseph Tassé (vol. de 1871, p. 161).

Louis Provençalle, par Joseph Tassé (vol. de 1871, p. 171).

Causerie historique, notes de voyages de Québec à Rimouski, par J.-M. LeMoine (vol. de 1871, p. 183).

Julien Dubuque, par Joseph Tassé (vol. de 1871, p. 241).

F.-X. Aubry, par Joseph Tassé (vol. de 1871, p. 401).

Lettres de Mgr de Pontbriand et autres (vol. de 1871, p. 434).

L'expédition militaire de Manitoba, par Benjamin Sulte (vol. de 1871, pp. 500, 580).

Causerie historique : la Malbaie, Pointe au Pic, Cap à l'Aigle, etc, par J.-M. LeMoine (vol. de 1871, p. 659).

Antoine Leroux, par Joseph Tassé (vol. de 1871, p. 664).

Joseph Larocque, par Joseph Tassé (vol. de 1871, pp. 816, 898).

Louis Joliet, par P. Margry (vol. VIII, p. 931; vol. de 1872, pp. 61, 121, 205).

*Le Journal des Jésuites*, par Benjamin Sulte (vol. de 1872, p. 108).

Pierre Falcon, par Joseph Tassé (vol. de 1872, p. 175).

Jacques Fournier, par Joseph Tassé (vol. de 1872, p. 342).

Les Varenne de Verendrye, par Pierre Margry (vol. de 1872, p. 362).

Les Archives du Canada, par Benjamin Sulte (vol. de 1872, p. 472).

Des noms et des familles canadiennes, par l'abbé Cyprien Tanguay (vol. de 1873, p. 119).

Le Canada en Europe, par Benjamin Sulte (vol. de 1873, pp. 198, 279, 341).

La race française au Canada, par E. Rameau (vol. de 1873, p. 296).

Sir Georges-Etienne Cartier, par Benjamin Sulte (vol. de 1873, p. 425).

Louis Riel Père, par Joseph Tassé (vol. de 1873, p. 437).

Lettre du Père Paul LeJeune, supérieur de la mission de la Com-

pagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, 1634-1635 (vol. de 1873, p. 527).

Iroquois et Algonquins, par Benjamin Sulte (vol. de 1873, p. 606).

Lettres de M. de Frontenac à M. de Colbert, M. de Seignelay, etc (vol. de 1873, pp. 623, 683).

Les Gaultier de Varennes, par Benjamin Sulte (vol. de 1873, pp. 781, 848, 935).

La profession d'avocat et de notaire au Canada, par Gonzalve Doutre (vol. de 1873, p. 840; vol. de 1874, pp. 58, 134).

Eloge funèbre de Mgr Guigues, évêque d'Ottawa, par Joseph Tassé (vol. de 1874, p. 186).

Les miettes de l'histoire : La Potherie ; Le Cap à l'Arbre, par Benjamin Sulte (vol. de 1874, p. 185).

Le Frère Pacifique Duplessis, par N. C. (vol. de 1874, p. 434).

La prise de Deerfield en 1704, par M.-E. Ethier (vol. de 1874, pp. 458, 542).

Noël Levasseur, par Joseph Tassé (vol. de 1874, pp. 467, 612).

Deuxième centenaire de l'érection du siège épiscopal de Québec, par Joseph Marmette (vol. de 1874, p. 750).

Souvenirs historiques, les Récollets, etc, par Hubert LaRue (vol. de 1874, p. 755).

Discours prononcé par Mgr Antoine Racine dans la basilique de Québec le 1er octobre 1874 (vol. de 1874, p. 765).

Pierre Bisailon, par Joseph Tassé (vol. de 1874, p. 824).

Paul Mallet, par Joseph Tassé (vol. de 1874, p. 834).

Origine des Acadiens, par Pascal Poirier (vol. de 1874, pp. 850, 927; vol. de 1875, pp. 71, 140, 216, 310, 462, 524).

Le canon de bronze, par Benjamin Sulte (vol. de 1874, p. 898).

Lettres de la Mère Marie-Anne Regnard Duplessis de Ste-Hélène (vol. de 1875, pp. 41, 105, 182, 289, 384, 458, 529, 603).

Le colonel Pierre Ménard, par Joseph Tassé (vol. de 1875, p. 126).

Le bas Saint-Maurice, par Benjamin Sulte (vol. de 1875, p. 133).

Nos archives, par Edmond Lareau (vol. de 1875, pp. 208, 295, 346).

L'ancien régime au Canada, par l'abbé H.-R. Casgrain (vol. de 1875, p. 256).

Les rues de Québec, par J.-M. LeMoine (vol. de 1875, p. 269).

François Ménard, par Joseph Tassé (vol. de 1875, p. 355).

Jean-Baptiste Beaubien, par Joseph Tassé (vol. de 1875, p. 481).  
La chanson de Moore, par Benjamin Sulte (vol. de 1875, p. 580).  
Michel Branamour Ménard, par Joseph Tassé (vol. de 1875, p. 744).  
Pontgravé, par Benjamin Sulte (vol. de 1875, pp. 817, 888).  
Mgr Alexandre Macdonell, évêque de Kingston, par Z. (vol. de 1876, pp. 8, 94, 176, 352, 411).

De la féodalité en Canada, par Edmond Lareau (vol. de 1876, pp. 188, 271, 320).

Le marquis de Montcalm et la perte du Canada, par Chs de Bonnechose (vol. de 1876, pp. 822, 906; vol. de 1877, pp. 31, 93, 173).

Louis-Vital Baugy, par Joseph Tassé (vol. de 1877, pp. 240, 321).

Joseph Robidou, par Joseph Tassé (vol. de 1877, p. 440).

Chronique trifluvienne, par Benjamin Sulte (vol. de 1877, pp. 834, 881; vol. de 1878, pp. 7, 85, 165, 165, 245, 325, 405, 485, 565, 645, 725, 805, 922; vol. de 1879, pp. 1, 85, 182, 245, 325, 410, 485).

Le capitaine Dominique Ducharme, par Pantaléon Hudon (vol. de 1878, pp. 420, 531).

Sir William Phips, par l'abbé N. Caron (vol. de 1878, p. 933; vol. de 1879, p. 10).

L'administration de la justice sous la domination française, par P.-B. Mignault (vol. de 1879, p. 105).

L'astrolabe de Champlain, par A. de B. (vol. de 1879, p. 258).

Etude biographique et historique de M. de Maisonneuve, par J. Boutillier-Trudel (vol. de 1879, p. 588).

Le Camp Volant de 1649, par Benjamin Sulte (vol. de 1881, p. 159).

Une paroisse canadienne-française au dix-septième siècle, par A.-D. De Celles (vol. de 1881, p. 227).

Octave Crémazie en exil, par l'abbé H.-R. Casgrain (vol. de 1881, pp. 323, 391, 476).

Champlain et la Verendrye, par Benjamin Sulte (vol. de 1881, p. 342).

La découverte du Mississipi, par Benjamin Sulte (vol. de 1881, p. 385).

La France et le Canada, par Benjamin Sulte (vol. de 1881, p. 451).

Vieilles horloges, par Benjamin Sulte (vol. de 1881, p. 579).

Une lettre de Bienville, fondateur de la Louisiane (vol. de 1881, p. 598).

Procès criminels à Québec au XVIIe siècle, par T.-P. Bédard (vol. de 1882, pp. 65, 140, 216).

- Le drapeau de Carignan, par Ernest Gagnon (vol. de 1882, p. 128).  
L'abbé Faillon, par Edmond Lareau (vol. de 1882, p. 202).  
La tenure seigneuriale, par Benjamin Sulte (vol. de 1882, pp. 437, 449).  
Colbert et la Nouvelle-France, par J. Desrosiers (vol. de 1882, p. 607).  
Poutrincourt, par Benjamin Sulte (vol. de 1882, p. 621).  
Les centenaires, par Benjamin Sulte (vol. de 1882, p. 675).  
Antoine de Lamothe-Cadillac, par T.-P. Bédard (vol. de 1882, p. 680).  
La duchesse d'Aiguillon, par J. Desrosiers (vol. de 1882, p. 735; vol. de 1883, p. 27).  
Un prêtre patriote dans l'Ouest, Pierre Gibault, par T.-P. Bédard (vol. de 1883, p. 3).  
Une lettre de M. Rameau : Centenaire; Recensements; Lamothe-Cadillac (vol. de 1883, p. 13).  
La justice criminelle sous la domination française, par Edmond Lareau (vol. de 1883, p. 65).  
Le mariage de Lamothe-Cadillac, par T.-P. Bédard (vol. de 1883, p. 104).  
Les syndics d'habitation sous la domination française, par Edmond Lareau (vol. de 1883, p. 129).  
Notes historiques sur Lamothe-Cadillac, par E. Rameau (vol. de 1883, p. 403).  
Le R. P. Dalmas, assassiné (1693), par T.-P. Bédard (vol. de 1883, p. 555).  
Notes sur la famille Lambert-Dumont, par A.-C. de Léry Macdonald (vol. de 1883, pp. 633, 739).  
L'abbé de Queylus, par Pascal Poirier (vol. de 1883, p. 673; vol. de 1884, pp. 56, 65).  
Un petit point d'histoire: le juge de Sailly, par A.-C. de Léry Macdonald (vol. de 1883, p. 760).  
Le château de Vaudreuil, par A.-C. de Léry Macdonald (vol. de 1884, pp. 1, 69, 165).  
Un gouverneur du Canada inconnu, par T.-P. Bédard (vol. de 1884, pp. 113, 129).  
La famille LeFebvre de Bellefeuille, par A.-C. de Léry Macdonald (vol. de 1884, pp. 168, 235, 290).

- Lettres inédites de Octave Crémazie (vol. de 1884, p. 486).  
Feu l'honorable Joseph Cauchon (vol. de 1885, p. 177).  
L'ancienne noblesse du Canada, par Benjamin Sulte (vol. de 1885, pp. 298, 341, 396, 486, 548).  
Joseph LaFrance, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, pp. 6, 88, 135).  
Un voyage à la Nouvelle-France en 1734, par Benjamin Sulte (vol. de 1886, p. 15).  
Jean Nicolet, interprète-voyageur au Canada (vol. de 1886, p. 67).  
Le Chien d'or, son origine, son histoire, par J.-M. LeMoine (vol. de 1886, p. 84).  
Quelques notes sur les premiers missionnaires du Nord-Ouest, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, p. 110).  
Saint-François du Lac, par Benjamin Sulte (vol. de 1886, pp. 129, 196, 264, 396, 534, 596, 649; vol. de 1887, pp. 147, 365, 683).  
Antoine Gérin-Lajoie et Jean Rivard, par Chs.-M. Ducharme (vol. de 1886, pp. 204, 286).  
Les Knistineaux, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, p. 219).  
Démonologie et les Sauvages du Canada, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, pp. 276, 334, 387).  
Les Chepewyans, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, p. 452).  
Les "Histoires du Canada", par Benjamin Sulte (vol. de 1886, p. 455).  
Relevé historique, par J.-Hermas Charland (vol. de 1886, p. 459).  
Jean-Baptiste Desautels dit Lapointe père, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, pp. 514, 608).  
Jean-Baptiste Desautels fils, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, p. 642).  
La traite au Nord-Ouest et quelques notes sur la compagnie de la Baie d'Hudson, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1887, pp. 10, 94).  
Le *Dictionnaire Généalogique*, par l'abbé J.-B. Proulx (vol. de 1887, pp. 132, 232).  
Souvenirs militaires, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1887, p. 136).  
Les Acadiens après leur dispersion, par l'abbé H.-R. Casgrain (vol. de 1887, pp. 139, 237, 280, 413, 459).

(La suite dans la prochaine livraison)

Lettre  
de  
M. de  
Navarre

## LA BIBLIOTHEQUE

### de Louis de Villeray, premier conseiller au Conseil Souverain de la Nouvelle-France

M. Aegidius Fauteux, dans son érudit travail *Les bibliothèques canadiennes*, a établi que sous le régime français les livres n'étaient pas des choses inconnues dans notre pays. Un chercheur qui se donnerait la tâche de relever les inventaires des notaires de l'ancien régime y trouverait des listes de livres qui prouveraient que nos ancêtres, malgré leur éloignement de la France et la rude vie qu'ils menaient, n'étaient pas insensibles aux beautés de la littérature française.

Le *catalogue* de la bibliothèque de Louis de Villeray, premier conseiller au Conseil Souverain de la Nouvelle-France, que nous offrons en primeur aux lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques*, est tiré de l'inventaire de la communauté de biens qui avait existée entre M. de Villeray et sa première épouse, Catherine Sevestre, dressé par le notaire Becquet le 28 mars 1670 :

“Et advenant le vingt-trois jour de novembre g b y c soixante quinze, après-midy, à la requeste de Monsieur Mre Louis Rouer, Escuyer, sieur de Villeray, premier conseiller du Roy au Conseil Souverain de ce païs, cy-devant nommé, au nom et comme tuteur des enfans mineurs de luy et de deffunte damoiselle Catherine Sevestre, Romain Becquet, notaire royal en la Nouvelle-France, résidant en la ville de Quebec, et tesmoins soubz. se seraient transportés au lieu dit la Cardonnière appartenant au sieur de Villeray, où estant en la présence du sieur Jacques Sevestre, subrogé tuteur des d. mineurs, le dit sieur de Villeray a dit et déclaré que lorsqu'il fut procédé à l'inventaire cy-dessus, il jugea que tous ses livres ne devaient estre employés dans le d. inventaire prétendant qu'ils luy appartenaient en propre, mais comme depuis peu il a pris avis sur ce sujet, et qu'on lui a conseillé de les y employer, ce que désirant faire il m'a monstré et représenté les livres cy-après déclarés qui ont esté prisés et estimés aux sommes cy-après par l'huissier Levasseur, nommé cy-devant :

Premièrement *La bibliothèque du droit français*, en trois tomes in-folio, prisé à la somme de vingt-cinq livres.

Item *Les arrêts de Louet*, in-folio prisé à la somme de onze livres.

Item *Les ordonnances commentées par Néron, avocat*, in-folio, prisé à la somme de huit livres.

Item *Les oeuvres de Baquet*, in-folio, prisé à la somme de huit livres.

Item *Les oeuvres de Loiseau*, in-folio, prisé à la somme de sept livres dix sols.

Item *Les recherches de Pasquier*, in-folio, prisé à la somme de dix livres.

Item *Titte-Live, Histoire romaine*, en deux tomes, in-folio, prisé à la somme de vingt livres.

Item *L'Histoire du concile de Trente*, in-folio, prisé à la somme de cent sols.

Item *Le catéchisme de Grenade*, in-folio, prisé à la somme de trente sols.

Item *La cité de Dieu*, in-folio, prisé à la somme de vingt sols.

Item un *Coutumier de Paris de Fortin*, in-quarto, prisé à quarante sols.

Item *Les plaidoyers de Monsr. LeMaistre*, in-quarto, prisé à la somme de quatre livres.

Item *Les plaidoyers de Jean LeBon*, in-quarto, prisé à trente sols.

Item *La pratique civile et criminelle du Brun*, in-quarto, prisé à quarante sols.

Item *Les oeuvres de Leschassier* prisé à trente sols.

Item *Les vies des saints illustres*, en deux tomes, prisé à la somme de quatre livres.

Item *L'office du saint sacrement*, en deux tomes, prisé à la somme de quarante sols.

Item *Le mémorial de la vie chrétienne*, en deux tomes, prisé à la somme de quarante sols.

Item un livre intitulé *Nouvelle méthode*, en deux tomes, prisé à vingt sols.

Item *Concile de Trente*, estimé à trente sols.

Item *Quintessence de la vie d'Alexandre*, prisé à vingt sols.

Item *Coutume de Paris de Tournet Jolly et L'abbé*, prisé à vingt sols.

Item *Grammaire de Oudin*, prisé à dix sols.

Item *Abrégé de l'histoire de France*, prisé à dix sols.

- Item *Histoire de Henry quatre*, prisé à dix sols.  
Item *Institutes de Justinien*, en deux tomes; prisé à la somme de dix sols.  
Item *Philippiques de Cicéron*, prisé à dix sols.  
Item *Apologétiques de Tertulien*, prisé à dix sols.  
Item *L'office sainte*, prisé à dix sols.  
Item *Justin*, prisé à dix sols.  
Item *Sévère Sulpice*, prisé à dix sols.  
Item *Le ministre d'Etat*, en deux tomes, prisé à la somme de vingt sols.  
Item *Homéliés académiques*, prisé à dix sols.  
Item *Oeuvres du Sr DuVer*, prisé à vingt sols.  
Item *La Tibalsac*, premier tome, estimé à dix sols.  
Item *Le protocole des notaires*, prisé à dix sols.  
Item *Institutes coutumiers de Loisel*, prisé à dix sols.  
Item *Plaidoyers de Marion*, prisé à dix sols.  
Item *Philippe de Commines*, prisé à dix sols.  
Item *Maison académique*, prisé à cinq sols.  
Item *Le vrai usage des Pères*, prisé à dix sols.

## RÉPONSE

*Une taxe sur les actes des notaires* (XXVII, p. 93).—Les actes notariés ont-ils déjà été taxés au Canada?

Je trouve la réponse dans un mémoire de la commission de législation de la Chambre des Notaires de la province de Québec en date de mai 1892:

“En 1808, quand il fut question de réparer le château Saint-Louis, à Québec, le parlement, pour rencontrer les dépenses, décréta que les actes des notaires seraient sujets à un droit d'un chelin: chaque copie fut également frappée d'un impôt de six deniers. Les notaires percevaient l'impôt et faisaient rapport deux fois l'an au Receveur-Général: Afin de rendre l'impôt plus productif, on statua que tous les actes devaient nécessairement être reçus par les notaires.

“Cet impôt ne rencontra ni les vues des gouvernants ni celles des gouvernés et une loi de 1812 l'abolit.”

P.-G. R.

## LA COMPLAINTE DE LA FEMME BRULEE

Au cours d'une matinée du mois de mars 1868, dans la paroisse de Saint-Narcisse, comté de Champlain, se produisit un événement qui jeta la population dans la tristesse. En voici le bref récit, d'après M. G. Trudel, ancien cultivateur de la localité.

Dame Céline Cossette, épouse en premières noces d'Alexandre Parent, alors employé dans les chantiers, était à faire bouillir de la gomme de pin dans sa cuisine, lorsque soudain le liquide déborda de la marmite, se répandit sur le poêle et s'enflamma. Machinalement, Madame Parent saisit un gobelet d'eau et le versa sur l'incendie en miniature. Aussitôt, l'imprudente fut enveloppée de flammes ainsi que le bébé qu'elle portait dans ses bras. Deux autres enfants qui se trouvaient dans la maison accoururent auprès de leur mère affolée et prirent feu également. Les trois enfants succombèrent avant qu'on put leur porter secours mais la mère ne rendit l'âme que dans l'après-midi, après avoir reçu les derniers sacrements.

Suivant la coutume, ce pénible accident fit le sujet d'un chant que composa une vieille poétesse illettrée nommée Simon, suivant les uns, et Bronsard, suivant les autres.

Par hasard, l'été dernier (1921), nous avons recueilli, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, paroisse voisine de Saint-Narcisse, deux versions de la *complainte de la femme brûlée*. L'une nous a été fournie par monsieur et madame Fernandez Dessureau, la seconde provient de M. Ephrem Dessureau, rentier, âgé de 79 ans.

Ces deux versions presque identiques sont incomplètes. Cependant ce que la tradition en a conservé pourra peut-être servir à quelque folkloriste sinon à quelque historien.

### I

Ecoutez, je vais vous chanter,  
Une complainte qu'est bien triste  
D'une pauvre femme qui a brûlé,  
Elle est morte dans tous les supplices  
Elle est bien morte assurément }  
Elle et ses trois petits enfants } bis

II

C'est un lundi après-midi,  
Que tout le monde est à l'ouvrage,  
Elle s'écria de tous côtés,  
Personne ne vient à son courage.  
Elle s'écria: Hélas! mon Dieu }  
Il faut donc mourir par le feu } *bis*

III

Faut aller chercher le curé,  
Le curé de notre paroisse  
Pour en seul fin d'la confesser,  
Pour l'acquitter de son devoir-e,  
Bien promptement l'a confessé, }  
Pour la seule fin de l'administrer. } *bis*

IV

La pauvre femme....  
Elle est morte dans tous les tourments,  
.....  
.....

V

.....  
.....  
Ses deux petites filles à ses côtés,  
Son petit fils à sa tête.

VI

Qu'en a composé la plainte  
C'est une vieille du canton.  
Etant d'une grande compassion  
De voir une chose si terrible  
Elle a pas pu s'en empêcher }  
Une plainte a composé. } *bis*

\* \* \*

Au registre paroissial les actes de sépulture de ces malheureux se relèvent comme suit:

“Le 26 mars 1868, nous curés avons inhumé... le corps de Céline Cossette, épouse d’Alexandre Parent, cultivateur, décédée le 24 de ce mois”...

Même date — Sépulture de Théodore Parent, âgé d’environ un an.

Même date — Sépulture d’Héloïse Parent, âgée d’environ deux ans.

Même date — Sépulture de Marie Parent, âgée d’environ cinq ans.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## REPONSE

---

*La poudre alimentaire et le marquis de Montcalm* (XXVII, p. 93).—  
La poudre alimentaire ou la poudre de viande est tout simplement la conserve alimentaire de nos jours.

La poudre alimentaire fut inventée ou expérimentée à peu près à l’époque où Montcalm passait dans la Nouvelle-France.

Les résultats obtenus dans les premières années de l’emploi de la poudre alimentaire ne furent pas merveilleux. Il y eut bien des tâtonnements avant d’obtenir une poudre alimentaire ou conserve nourrissante et inoffensive pour la vie des soldats et des marins à qui elle était destinée.

Dans sa lettre au ministre du 18 avril 1758, le marquis de Montcalm écrivait :

“Me permettez-vous, Monseigneur, de vous demander si les expériences que l’on a dû faire de la poudre alimentaire ont réussi; si on y trouve aucun inconvénient pourquoi n’en pas envoyer icy? Nous pourrions quelques fois nous en servir dans les partis d’hiver pour les Canadiens et les soldats, car toute nouveauté est difficile à introduire parmy les Sauvages, peuples superstitieux. S’il leur arrivait quelque malheur, ils diraient que c’est une *médecine* qu’on leur a jetée. Ce terme répond dans leur langue à celui de sortilège dans la nôtre.”

## LES CHABOILLEZ

### UNE FAMILLE DE TRAITANTS AU 18<sup>e</sup> ET AU 19<sup>e</sup> SIECLE

Entre les familles montréalaises qui jadis se sont livrées au commerce des pelleteries, il en est une qui présente un intérêt particulier.

Au cours de cent années, trois générations de Chaboillez parcourent l'Ouest et trafiquent avec les trappeurs blancs et sauvages. D'échelon en échelon, ces traitants tenaces et habiles s'élèvent jusqu'au premier rang des magnats de la fourrure, puis ils disparaissent, ne laissant que des souvenirs épars de leurs exploits.

Diverses publications historiques, canadiennes et américaines, ont mentionné les Chaboillez, mais aucune n'a pu donner sur eux des renseignements précis parce que la plupart des documents qui les concernent se trouvent à Montréal et n'avaient pas encore été réunis. Les pièces que nous avons recueillies depuis quelques années vont permettre de mieux connaître une famille qui a sa place dans l'histoire de Montréal, comme dans celles de plusieurs régions de l'intérieur du continent.

#### PREMIERE GENERATION

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle vivait à Montréal un sculpteur en bois, originaire de la paroisse de Saint-Rémy de Troyes, en Champagne, patrie de M. de Maisonneuve et de la Soeur Bourgeois. Sexagénaire et célibataire, sans grande espérance de faire fortune dans un pays neuf où les arts ne préoccupent pas encore les gens, il songe que le terme de son existence approche et qu'il doit tourner son esprit vers ses fins dernières.

Le 6 mai 1701, il entre en pourparlers avec les Frères Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix, mieux connus sous le nom de Frères Charon et qui administraient l'Hôpital général, c'est-à-dire un asile pour les vieillards, les infirmes et les miséreux. L'artiste veut se "donner"; il a l'intention de "servir Dieu et les pauvres en tout ce qu'il pourra de son art de sculpteur ainsi que dans la conduite de la menuiserie qui se faisait dans la communauté:

"En retour, il demande à être traité comme un des Frères de la maison. Il se contentera d'une chambre particulière pour travailler ses

dessins, pour modeler et pour concher, puis lorsque Dieu l'appellera de ce monde, la communauté n'aura qu'à faire dire 30 messes basses "pour le repos de son âme" (1).

Mais la vocation du sieur Chaboillez n'avait pas poussé de racines profondes. En quelques mois, il se lasse de la vie monastique, oublie ses louables dispositions et quitte l'institut pour se lancer dans une nouvelle aventure avec un sergent de la garnison que les années forçaient peut-être de se retirer du service.

Le 7 mai 1702 (2), Charles Chaboillez (3) forme avec Lambert Rousseau dit LaRose, sergent de la Cie de M. de La Mothe en garnison à Ville-Marie, une de ces sociétés fraternelles dont la vogue fut grande dans l'île de Montréal aux premiers temps de la colonie. Le contrat qui règle les conditions de la société est trop prolixe pour prendre place ici et nous nous contentons d'en extraire quelques parties saillantes. On y relève que le sculpteur Chabouillé et le sergent Rousseau "étant tous deux sur un âge avancé et désirant se soulager mutuellement ont décidé de vivre en commun". L'un, Rousseau, possède 100 livres en argent et une terre de 60 arpents avec une cabane à la côte Saint-Laurent. L'autre, Chaboillez, a ses outils de sculpteur et 400 livres en monnaie. Rousseau travaillera sur sa terre, mais Chaboillez occupera sa chambre, en ville, jusqu'à ce qu'il ait achevé le tabernacle qu'il fait dans le moment pour la chapelle des RR. PP. Récollets. Ce travail exécuté, ils vivront ensemble et se rendront compte de leurs affaires tous les six mois au moins.

Les deux associés n'ayant aucun parent, conviennent en plus de donner le total de leur avoir au premier enfant qui naîtra du mariage de Noël Levasseur, sculpteur-menuisier, époux d'une demoiselle Turpin, et ce, à cause de la bonne amitié qu'ils portent à ce jeune ménage (4).

Deux ans plus tard, Chaboillez demeure sur sa "terre à Saint-Laurent et il engage pour trois ans Charles Achard, originaire du diocèse de Poitiers, qui veut apprendre l'art de la sculpture (5).

(1) Greffe du notaire Antoine Adhémar.

(2) Greffe du notaire Antoine Adhémar.

(3) Le fondateur de la famille signalait et très bien Chabouillé. Cette orthographe disparut avec lui. Par la suite ses descendants ou les notaires écrivirent Chabouillé, Chaboyer, Chabouiller et Chaboillez. Cette dernière forme ayant prévalu nous l'avons adoptée.

(4) Noël Levasseur avait épousé, à Montréal, le 3 avril 1701, M.-Madeleine Turpin. En 1703, Levasseur alla demeurer à Québec où il mourut en 1740.

(5) Adhémar, 31 mars 1704.

A quelque temps de là, le vieil artiste fait une volte-face qui surprend. Malgré ses soixante ans passés, il veut essayer de la vie matrimoniale et c'est une demoiselle dans la vingtaine qui lui fait abandonner le célibat. La future, prénommée Angélique, était fille de Louis Dandonneau du Sablé et de Jeanne de la Barre. Elle était née d'une union antérieure à celle que le sieur Dandonneau contracta avec Jeanne Le Noir en 1684 (6).

Le contrat de mariage fut dressé par Adhémar, le 8 octobre 1704, en présence du père de la future, de sa belle-mère, Jeanne Le Noir, de Marie-Charlotte Le Compte Dupré, femme de J.-B. Charly, de Marie-Anne Le Mire, épouse de Gédéon de Catalogne, de Denis Jourdain dit La Brosse, menuisier, et de sa femme Madeleine Fagot, de Pierre Cabazié et de Jean Meschin, huissiers royaux, de Michel Parent et de Joseph Péré dit Carpentras, menuisiers.

Le mariage fut célébré le 13 octobre, à Notre-Dame, et à l'officiant qui rédigea l'acte de mariage, le nouvel époux avoua qu'il avait *cinquante ans...*

Sans tarder, maître Chaboillez s'occupa de faire casser la donation qu'il avait faite à Noël Levasseur et il réussit; le 26 juillet 1706, l'intendant Raudot lui donna gain de cause (7).

Le 16 janvier 1707 (8), Chaboillez vend à Philippe le Saulnier, sieur de Saint-Michel, lieutenant, la moitié de la terre qu'il possédait en commun avec Rousseau à Saint-Laurent. Enfin, dans sa quatrième année de ménage et moins d'un mois après la naissance de son troisième enfant, le sculpteur Chaboillez termine sa carrière. Il fut inhumé le 20 août 1708. Son acte de sépulture lui accorde 70 ans, ce qui est probablement fort près de la vérité, car le défunt avait dû se rajeunir lors de ses épousailles. Il laissait les enfants suivants:

*Marie-Joseph*, bap. à Notre-Dame, le 9 novembre 1705 et inhumée le 12 février 1711:

*Charles*, bap. à Notre-Dame le 8 décembre 1706.

*Marie-Anne*, bap. à Notre-Dame le 29 juillet 1708.

---

(6) Mgr Tanguay fait erreur sur ce point. Voir *Dictionnaire généalogique*, vol. I, p. 155. A la p. 166 du même ouvrage, on voit qu'un Jacques de la Barre, marié à Jeanne Tavenelle vivait à la Rivière-du-Loup en 1681.

(7) Voir inventaire des biens de feu C. Chaboulié. Lepallieur, 30 octobre 1708.

(8) Greffe Raimbault.

Neuf jours après la sépulture de son mari, la veuve Chaboillez se présente au tribunal et demande à être nommée tutrice de ses enfants mineurs, ce qui lui fut concédé. Puis le 30 octobre on procéda à l'inventaire des biens de la communauté (9), lesquels ne paraissent pas avoir été en valeur suffisante pour assurer la subsistance des survivants. C'est peut-être ce qui décida Madame Chaboillez à essayer de spéculer sur les immeubles. Le 20 janvier 1709 (10) elle acheta du R. P. Frs Vaillant, supérieur de la maison des Jésuites, à Montréal, un grand lopin de terre occupé aujourd'hui par la place Jacques-Cartier et une partie des maisons à l'ouest de cette place. Le 27 septembre suivant, elle en revendit une tranche à Nicolas Gaudry dit Bourbonnière (11), puis une autre à Marguerite Cadieu, le 22 septembre 1713 (12).

Le 15 janvier 1710, la veuve Chaboillez signait son contrat de mariage avec Ignace Jean dit Vien et elle convolait le 2 février. Ensuite elle vécut à Montréal jusqu'en 1719 (13). Après quoi Madame Jean partit avec ses enfants des deux "lits" pour aller demeurer à Mackinac ou au Détroit et c'est à ce dernier endroit qu'elle fut inhumée le 11 août 1764.

Des deux enfants Chaboillez qui l'avaient accompagnée dans l'ouest, la fille, Marie-Anne, épousa probablement à Mackinac et avant 1744, un Pierre Parent dont elle eut quelques enfants. Ces époux revinrent demeurer à Montréal vers 1765, sinon plus tôt, car en cette année, le 9 septembre, Pierre Parent, marchand voyageur, achète de Jacques Le Gardeur de Courtemanche, veuf de Louise de Saint-Ours, et de Thérèse Hertel de Cournoyer, veuve de F.-X. de Saint-Ours, une maison sise sur le côté sud de la rue Notre-Dame, à l'est de la rue Saint-Sulpice (14).

L'année suivante, Pierre Parent décédait âgé de 74 ans et son corps était déposé dans les voûtes de la chapelle Sainte-Anne, église Notre-Dame. Sa femme lui survécut longtemps. Le 15 septembre 1780 (15) la veuve Parent abandonne sa maison avec l'emplacement à Pierre Huguët-Latour, maître perruquier, à charge de la loger, de la nourrir, de

(9) Greffe Le Pallieur.

(10) Ce contrat qui fut passé devant Adhémar, mentionné dans les actes ultérieurs, n'a pas encore été retrouvé.

(11) Greffe Adhémar.

(12) Greffe Le Pallieur.

(13) Voir Tanguay, vol. IV, p. 594.

(14) Greffe Panet et Terrier de Montréal, No 173.

(15) Greffe Foucher. A cette date, madame Parent avait 72 ans.

l'habiller jusqu'à la fin de ses jours. Or, comme elle ne trépassa qu'au mois d'octobre 1790, âgée de 82 ans, le perruquier Huguet ne fut pas libéré de ses obligations aussitôt qu'il avait pu l'espérer.

Quant à Charles Chaboillez fils, il en sera question dans un prochain article.

(A suivre)

E.-Z. MASSICOTTE

## QUESTIONS

On chantait autrefois au Canada une très belle chanson sur saint Nicolas. Ma mère qui chantait ces couplets dans sa jeunesse n'a retenu que le dernier :

Saint Nicolas posa trois doigts  
Dessus le bord du saloir.  
Le premier dit: J'ai bien dormi.  
Le second dit: Et moi aussi.  
Et le troisième répondit:  
Je croyais être en paradis.

Pourriez-vous m'aider à retracer les paroles entières de cette vieille chanson qui dût être apportée de France par nos ancêtres ?

CHANT.

Dans ses *Notes on Esquimaux Bay and the surrounding country*, W.-H.-A. Davies écrit: "In 1785 a Canadian from Quebec, wintered there, since that date, establishments have always been kept in the bay, by merchants and others of Quebec. . ." Quel est ce Canadien de Québec qui passa l'hiver de 1785 à la baie des Esquimaux qui est situé à l'extrémité de la côte du Labrador ?

XXX

La rivière Cocagne se jette dans le détroit de Northumberland. Une jolie paroisse acadienne s'est formée sur ses bords. Pouvez-vous me donner l'origine de ce nom de Cocagne ?

ACAD.

Pourriez-vous me donner la liste des ouvrages publiés sur l'île d'Anticosti ?

BIBLIO.

## OPUSCULES DE Mgr LAFLECHÉ

Dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, février 1922, page 63 au bas, on demande la nomenclature des opuscules publiés par feu Mgr Lafleché. Voici la liste de ceux que je connais :

1. Discours prononcé le 17 décembre 1860 à la cathédrale des Trois-Rivières en l'honneur des Zouaves pontificaux. Trois-Rivières—1861.

2. Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille. Montréal—1866.

3. Discours prononcé le 24 mai 1866, au séminaire de Nicolet, lors de la convention des anciens élèves. Montréal—1866.

4. Discours prononcé le 25 juin 1866 à la cathédrale d'Ottawa, lors de la fête nationale des Canadiens-Français. Ottawa—1866.

5. Discours prononcé le 20 janvier 1867 à la chapelle du séminaire de Nicolet, lors de la bénédiction de l'orgue. Montréal—1867.

6. Discours prononcé le 18 février 1868 à l'église Notre-Dame de Montréal en l'honneur des Zouaves pontificaux canadiens. Montréal—1868.

7. Discours prononcé le 18 octobre 1874, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de Québec, lors du sacre de Mgr Ant. Racine, premier évêque de Sherbrooke. Québec—1874.

8. Mémoire contre la division du diocèse des Trois-Rivières. Trois-Rivières—1875.

9. Mémoire contre la division du diocèse des Trois-Rivières. Trois-Rivières—1877.

10. Discours prononcé le 8 janvier 1880, à la cathédrale de Québec, lors du jubilé sacerdotal de Mgr Cazeau, P.A. Québec—1880.

11. L'influence spirituelle induite devant la Liberté religieuse et civile. Trois-Rivières—1880.

12. Discours prononcé le 23 juin 1880 à l'Université Laval lors de la convention nationale des Canadiens français. Québec—1880.

13. Discours prononcé le 24 juillet 1880, à l'Université Laval, lors du premier Congrès catholique. Québec—1880.

14. Réponse aux Remarques de M. l'abbé Verreault sur le Mémoire ap-

puvant la demande d'une Ecole normale aux Trois-Rivières. —Trois-Rivières—1881.

15. Mémoire sur les difficultés religieuses au Canada. Rome—1882.

16. Mémoire contre la division du diocèse des Trois-Rivières. Trois-Rivières—1883.

17. Conférences sur l'Encyclique "Humanum Genus" contre la Franc-Maçonnerie. Trois-Rivières—1884.

18. Discours prononcé le 3 novembre 1885 à la chapelle des Ursulines des Trois-Rivières, à l'occasion des noces d'or de Mère Saint-Charles. Trois-Rivières—1885.

19. Les Biens temporels de l'Eglise et l'immunité de ces Biens devant les pouvoirs civils. Trois-Rivières—1889.

20. Discours prononcé le 27 juin 1894, à la cathédrale de Saint-Boniface, lors des funérailles de Mgr. A.-A. Taché. Saint-Boniface—1894.

21. Discours prononcé le 9 août 1895 à la Trappe d'Oka lors du Congrès des missionnaires agricoles. Montréal—1895.

XXX.

## QUESTIONS

Le 26 mars 1730, Sa Majesté donnait à M. Lanoullier de Boisclerc la *commission* de grand-voyer de la Nouvelle-France. Un an plus tard, le 10 avril 1731, Sa Majesté donnait à M. Lanoullier de Boisclerc des *lettres de provisions* de la charge de grand-voyer de la Nouvelle-France. Quelle différence y avait-il sous le régime français entre les *commissions* et les *lettres de provisions* ?

F.-X. F.

Dans un acte du notaire Boucault reçu à Québec le 24 septembre 1748, je vois qu'un certain individu emprunte d'un de ses amis une somme de mille livres pour se rendre aux "isles de l'Amérique" afin de recueillir la succession de son frère, décédé. Sous le régime français, qu'entendait-on par les îles d'Amérique ?

APO.

Serait-il possible de savoir quel est le possesseur actuel d'un recueil manuscrit de "Chansonnettes rimées", par M. l'abbé Martin, ancien curé de Saint-Frédéric, Beauce ?

D. G.

## REPONSES

*Madame, Mademoiselle* (vol. II, pp. 112-127).—Le vieux *Dictionnaire* de Trévoux, qu'il est toujours utile de consulter lorsqu'il s'agit de mots dont on a changé l'acception, définit ainsi le mot *madame* :

“Titre d'honneur autrefois réservé aux femmes de qualité, princesses, duchesses, marquises, aux femmes de gens titrés, ou des gentilshommes. Madame la marquise, madame la présidente, etc. *Domina*. Aujourd'hui ce titre se donne communément aux femmes mariées, soit en parlant d'elles, soit en parlant à elles, soit en leur écrivant. On l'a même étendu jusqu'aux simples bourgeoises. On dit au pluriel mesdames, en parlant à une assemblée de femmes, de quelque condition qu'elles soient.

“En parlant d'une reine, on ne dit point madame la reine, mais simplement la reine. Si on lui parle, ou si on lui écrit, on se sert du titre de madame. “Madame, je sais bien que Votre Majesté n'a que faire de toutes nos dédicaces.” (Molière).

“On donne aussi ce titre aux filles de France en parlant d'elles ou à elles. Par le mot de madame, sans suite, on entend la fille aînée du roi

“Ce nom se donnait autrefois aux saintes, et l'on disait madame sainte Geneviève, comme on disait monsieur saint Pierre.

“Il y a plusieurs abbayes et quelques communautés où l'on donne le nom de madame aux religieuses.

“Dans les tragédies on appelle aussi les filles madame. Madame, se dit aussi absolument de la maîtresse d'une maison, surtout à l'égard des valets et des domestiques. Voilà madame qui heurte. Madame veut que cela soit ainsi. Laquais de monsieur. Laquais de madame.”

Du titre *Mademoiselle*, le *Dictionnaire* de Trévoux dit :

“Titre d'honneur qu'on donne aux filles de qualité. *Puella nobilis*. Aujourd'hui, on le donne indifféremment à toutes les filles, même bourgeoises.

“Mademoiselle est aussi un titre d'honneur qu'on donne aux filles des frères ou oncles du roi. L'aînée s'appelle tout court mademoiselle. La fille aînée de Monsieur, frère unique de Louis XIV, s'appelait absolument mademoiselle. Pour les puînées, on joint à mademoiselle un nom de terre.

“Un de nos poètes s’est servi du mot de mademoiselle dans une comédie, en quoi il n’est pas à imiter; il faut se servir de madame, sans distinction de fille ou de femme. Mademoiselle n’entre point dans la poésie.”

*Jasper Brewer* (vol. XX, p. 25).—Il y a déjà huit ans, dans le *Bulletin* de janvier 1914, M. E.-Z. Massicotte recherchait l’origine de ce Jasper Brewer que M. P.-G. Roy nous montre marié à Charlotte Frémont, dans sa généalogie de la famille Frémont. Après avoir produit l’acte de l’état civil établissant que le mariage avait été célébré devant le ministre anglican, à Christ Church, Montréal, le 22 octobre 1821, M. Massicotte déduisait de cette pièce que le marié ne devait pas être de nationalité anglaise et il invoquait en sus à l’appui de cette supposition le témoignage d’une dame de Québec qui croyait savoir que le nommé Brewer était un Suisse, dont le nom de famille aurait été simplement remplacé par le nom de son métier, celui de brasseur. Un hasard vient de nous mettre en mesure d’apporter quelques renseignements sur Jasper Brewer et de rectifier en même temps les souvenirs de la bonne dame de Québec.

Jasper Brewer n’était pas brasseur, si l’on peut se rapporter aux registres de l’état civil de St-Hyacinthe. Le 2 février 1846 avait lieu, en effet, à St-Hyacinthe, le mariage d’Emmanuel-Louis Couillard Després, marchand de Saint-David, avec Charlotte-Josephite Brewer, et cette dernière est dite dans l’acte fille aînée de Jasper Brewer, écuyer, ci-devant lieutenant dans le régiment des Meurons.

Quoique officier du régiment des Meurons, Jasper Brewer n’était pas Suisse. Quelques mois plus tard, en effet, le 19 mai 1846, il décédait à St-Hyacinthe et, à la date du 22 du même mois, la *Revue Canadienne*, dite de Létoirneux, nous apprend, dans une courte notice nécrologique qui lui est consacrée, qu’il était né à Cologne. La *Revue Canadienne* ajoutait qu’il était arrivé en 1813 avec le régiment des Meurons, qu’après le licenciement du régiment il avait occupé successivement divers emplois dans les départements publics, et qu’il était excellent catholique. Ces derniers mots laissent entendre que Brewer a dû se convertir à la religion catholique après son mariage, c’est-à-dire après 1821 et probablement sous la bonne influence de sa femme catholique et canadienne-française, Charlotte Frémont.

AEGIDIUS FAUTEUX